

Devant la maison

Le rôle de l'appropriation de l'espace est décisif dans la perception de l'espace urbain. L'animation de celle-ci joue un rôle majeur pour qu'elle devienne vivante et accueillante. Un bel emmarchement en pierre, une treille, quelques plantes en pots alignés, une grimpante et parfois un banc, témoignent d'une tradition de l'appropriation des seuils des habitations, omniprésente dans les centres anciens de Cagnes-sur-Mer.



Devant la maison

Les petits aménagements devant la maison ponctuent et animent les rues.

La végétation y tient souvent une place prédominante, apportant verdure, ombrage et fraîcheur à la maison autant qu'à la rue. Ils constituent des espaces, en premier plan, qui comptent beaucoup dans le paysage urbain très minéral des centres anciens et qui améliorent le cadre de vie quotidien des habitants.

Ces aménagements participent à la composition et à l'architecture de la façade. Ils méritent la même attention.

Prenez soin aux revêtements de sol des courettes et terrasses, parfois en calades, en terre cuite ou en dalles de pierres. Préservez les emmarchements, les escaliers, les murets, les bancs, souvent en pierre. Soignez les éléments d'architecture qui leur sont fréquemment associés, tels que les clôtures basses et les garde-corps en ferronnerie, les treilles métalliques. Tous ces éléments qualifient le seuil de votre habitation et la valorisent.

L'installation occasionnelle d'un mobilier de jardin « traditionnel » en métal ou en bois est autorisé et participe à l'ambiance conviviale de l'espace de la rue ainsi que la pose de pots en terre cuite.

Faire les bons choix

Observez l'ensemble de votre maison, le devant et la façade, pour mettre en valeur l'ensemble. Par exemple, la patine d'une pierre de seuil ou d'une ancienne ferronnerie confère au bâti ancien un caractère irremplaçable. Consultez un architecte pour vous accompagner dans vos choix.

Appuis de fenêtre, terrasses et balcons peuvent facilement accueillir des pots ou des jardinières. Parfois il y a de la place devant la maison pour un petit arbre ou bien des arbustes. Conservez des surfaces en pleine terre pour les planter, à une distance suffisante de la façade pour que leur système racinaire n'abîme pas le mur.

Vous pouvez aussi planter des grimpantes pour habiller treilles et murs. Mais la végétalisation n'est pas toujours recommandée directement sur une structure bâtie traditionnelle. Il est préférable de fixer préalablement un support de palissage à une distance suffisante du mur pour le laisser respirer.

Entretenez les plantations régulièrement en les taillant de façon à maîtriser leur croissance. En pied de façade, pour ne pas maintenir d'humidité, vous pouvez installer une jardinière, un bac ou un **pot en terre cuite** suffisamment dimensionné. Choisissez des espèces végétales adaptées au climat pour éviter une surconsommation d'eau voire la mort de la plante.

Interdit au PLUm sous peine d'astreinte:

Enlever les aménagements existants de qualité (seuil ou banc en pierre,...) pour les remplacer par des matériaux non traditionnels et inappropriés.



Patrimoine

Les treilles

La treille désigne le support sur lequel s'entrelacent des plantes grimpantes. Ses premières utilisations remontent à l'antiquité, et on a pu retrouver de très anciennes représentations de banquettes et de repas sous la treille.

A Cagnes-sur-Mer où le soleil éprouve durement les façades et les terrasses, la treille est devenue un dispositif traditionnel d'ombrage qui participe à la composition des façades et des jardins et à la fraîcheur des lieux. Disposée sur la façade sud et couverte de plantes grimpantes à feuilles caduques, elle permet de s'abriter du soleil l'été, sans empêcher de faire entrer le soleil dans la maison l'hiver pour lui apporter chaleur et lumière.



Le saviez-vous ?

Le jardin spontané

Les plantes et fleurs qui poussent spontanément sont importantes pour la faune et la flore. Elles permettent de préserver la biodiversité. Laissez la flore spontanée s'installer dans les espaces libres, les espèces qui s'installent sont alors complètement adaptées aux conditions particulières du lieu et ne nécessitent quasiment aucun entretien. En outre, certaines plantes permettent d'héberger de nombreux insectes et de les alimenter convenablement ce qui attire l'ensemble de la biodiversité avec par exemple, des coccinelles, des syrphes, des chrysopes, des cétoines, des carabes,... créant ainsi des niches écologiques.



Energie & Climat

Le dérèglement climatique se traduit, en outre, en été par des périodes de canicule de plus en plus fréquentes. Ce réchauffement climatique est amplifié par la minéralité des villes et la densité du bâti qui sont à l'origine de la formation des îlots de chaleur urbains (les ICU). Favorisant la biodiversité et améliorant la qualité de l'air, les végétaux jouent un rôle de régulateur thermique urbain : par l'absorption du rayonnement solaire et le phénomène d'évapotranspiration, ils contribuent à abaisser la température en été. Selon une étude canadienne, l'effet d'îlot de chaleur urbain provoque une augmentation de température de 4 à 10 °C entre un tissu dense et minéral et un tissu aéré et verdoyant. Le choix des matériaux de surface et des aménagements au sol, influe aussi sur l'absorption de l'énergie solaire. Evitez les couleurs sombres qui emmagasinent la chaleur et privilégiez les matériaux traditionnels comme la terre cuite, ou la pierre calcaire.



Point réglementaire

- Comme tout ce qui a trait à l'aspect extérieur des constructions, l'installation d'une treille ou la végétalisation d'un mur doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie et respecter les règles d'urbanisme en vigueur, pour être autorisées avant toute exécution.
- Dans le Haut-de-Cagnes et le Cros-de-Cagnes, il sera demandé une restitution en pleine terre des jardinets et restauration ou création et plantation des treilles, d'une plantation d'arbres ou de treilles sur les aires de stationnement, afin de **pérenniser l'identité méditerranéenne et de retrouver la qualité environnementale des centres anciens par la fraîcheur des lieux.**
- Les reculs jardinés sur rue doivent être traités en jardins de pleine terre uniquement. Les clôtures seront doublées par une haie vive ou par des plantes grimpantes palissées. Les arbres, les haies, les grimpantes devront être maintenus, entretenus et protégés lors des travaux. **Toute suppression sera compensée par une replantation au minimum équivalente** en force et en essence. Les plantations doivent être diversifiées et choisies parmi les essences végétales méditerranéennes.

→ Toutes les informations réglementaires sont à retrouver dans le règlement et au cahier des prescriptions architecturales du PLUm.



EN COMPLEMENT DE LA FICHE 10



08 Les
feronneries



09 Les clôtures

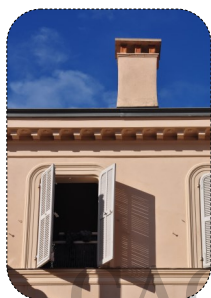


11 Pavages et
calades

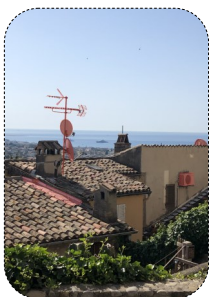
POUR ALLER PLUS LOIN



01 Les façades
enduites



04 Modénatures et
encadrements



16 Intégration des
éléments
techniques



18 Les palettes de
couleurs

+ Lexique technique

La ville de Cagnes-sur-Mer met ces fiches conseils à votre disposition pour vous guider dans vos travaux.

Chaque intervention sur les façades de nos centres anciens et urbains compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur du Haut-de-Cagnes, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous recherchons tous.

Ces fiches ont pour but d'aider chaque particulier dans ses projets en permettant d'allier qualité architecturale et environnementale avec la préservation et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager cagnois.

LES FICHES CONSEILS PATRIMOINE DE CAGNES-SUR-MER

- 01 | Les façades enduites
- 02 | Les finitions d'enduits
- 03 | Murs en galets hourdés
- 04 | Modénatures et encadrements
- 05 | Les fenêtres
- 06 | Les volets
- 07 | Les portes
- 08 | Les ferronneries
- 09 | Les clôtures
- 10 | Devant la maison
- 11 | Pavages et calades
- 12 | Toitures en tuiles canal
- 13 | Les débords de toiture
- 14 | Devantures commerciales en feuillure
- 15 | Les enseignes
- 16 | Intégration des éléments techniques
- 17 | La couleur
- 18 | Les palettes de couleurs

> à télécharger sur le site de la **Ville de Cagnes-sur-Mer**
www.cagnes-sur-mer.fr

Pour en savoir plus

Renseignements par téléphone au Service Droit des Sols – Habitat
au 04 93 22 19 45



Ville de Cagnes-sur-Mer